

DÉPARTEMENT

de la Haute-Garonne

ALLOCATION SCOLAIRE TRIMESTRIELLE

(Loi du 28 septembre 1951)

ÉTAT N° 1

Circulaire ministérielle  
du 4 juillet 1955

CANTON

de Luchon

## LISTE DES ÉLÈVES

ouvrant droit au bénéfice de l'allocation scolaire

ENSEIGNEMENT PUBLIC

COMMUNE

de CAZARILH-LASPÈNES

Désignation de l'Établissement :

Ecole publique mixte  
de CAZARILH-LASPÈNESANNÉE  
SCOLAIRE  
1959 - 1960.

Premier trimestre

Mod. 5135 - Berger-Levrault, Nancy (9) 9 : 8 :

NUMÉRO	NOM ET PRÉNOM USUEL DE L'ÉLÈVE inscrit au 10 décembre	DATE de NAISSANCE	NOMBRE de DEMI-JOURNÉES d'absence non légitimement motivées (1)	INDICATION DU REFUS du chef de famille d'appliquer, en ce qui le concerne la loi du 28-9-51 (2)	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6
<u>1</u>	BRUNET Joseph	21 août 1950			
<u>2</u>	TALAZAC Evelyne	6 mai 1947			
<u>3</u>	TALAZAC Marie-Jeanne	6 juin 1951.			
<u>4</u>	TALAZAC Gisèle	4 février 1954			
<u>5</u>	NEGRE Bernard	1-janvier 1954			
<u>6</u>	NEGRE Jean-Sylvain	7-octobre 1951.			

(1) Quand ce nombre est égal ou supérieur à quatre au cours de l'un des mois du trimestre.

(2) Colonne à remplir par l'Inspection Académique, dans l'affirmative, indiquer la mention « refus » en regard du nom de l'élève.